

Direction des Ressources Humaines et de la Communication Interne

Monsieur Christophe ODERMATT Secrétaire Général du Syndicat Force Ouvrière des personnels du Département du Haut Rhin 100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

Dossiers n°18.369 et 18.2267 suivis par Valérie MARTZ Tél: 03 89 30 62 36

Colmar, le 17 MAI 2018

Monsieur le Secrétaire Général,

Je reviens vers vous au sujet de différentes demandes que vous avez bien voulu me faire parvenir récemment.

La première concerne l'instauration au sein de notre collectivité des autorisations d'absences accordées aux salariées du secteur privé et à leur conjoint pour les actes médicaux nécessaires à l'assistance médicale à la procréation.

J'ai le plaisir de vous informer que je réserve une suite favorable à cette demande ; ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Comité Technique Paritaire du mois de septembre puis sera soumis à la délibération de l'assemblée le 19 octobre prochain.

La Présidente

Brigitte KLINKERT